



CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES DE LÉMERÉ

Entre : **Madame le Maire de la Commune de LÉMERÉ** d'une part,
et : ⁽¹⁾ _____

ci-après, dénommé **le demandeur** d'autre part,

Le demandeur sollicite l'autorisation d'utiliser le local situé route de Sazilly à Léméré (37), en vue de l'organisation ⁽²⁾
de _____ dans :

la grande salle ou salle polyvalente

la petite salle

Vaisselle

Oui Non

En aucun cas le petit local attenant à la salle des fêtes ne sera loué ou prêté.

nb de personnes :

IL A ÉTÉ CONVENU UN DROIT PRÉCAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES

- 1°) **Le demandeur** s'engage à rendre les locaux ci-dessus désignés, immeuble et meubles, dans l'état et la quantité initiale et en parfait état de propreté. Le matériel disponible doit être rendu correctement rangé dans les emplacements prévus à cet effet. En cas de manquement à ces obligations, la remise en état des lieux sera facturée au **demandeur**.
- 2°) La ou les dates d'utilisation sont les suivantes (préciser les dates et heures de début et de fin des périodes d'utilisation)

Ces dates doivent être compatibles avec le calendrier d'utilisation annuelle établi avec la municipalité par les associations communales.

- 3°) **Le demandeur** déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. **Le demandeur** déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des issues de secours et engage sa responsabilité dans le maintien en service de l'ensemble de ces équipements.
- 4°) **Le demandeur** doit fournir une attestation d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. **Le demandeur** s'engage à respecter les règles des impôts, de l'URSSAF, de la SACEM, etc... applicables à cette utilisation.
- 5°) La signature de cette convention entend que **le demandeur** a pris connaissance de la réglementation en vigueur sur l'utilisation des locaux et matériels communaux ainsi que du règlement intérieur ci-joint.
- 6°) Le présent droit d'utilisation est accordé au **demandeur** moyennant le règlement de la somme de ⁽³⁾
..... A la remise des clés, **le demandeur** versera deux chèques de caution libellés à l'ordre du Trésor Public. Ces chèques seront restitués par la Commune après paiement de la location et des éventuels dommages causés par les utilisateurs dans le cadre de cette mise à disposition.

Fait à Léméré, le

Le demandeur,
«lu et approuvé»

Le Maire ou son représentant par procuration,

(1) Identité, qualité et adresse du demandeur et du responsable (particulier, organisme ou association).

(2) Objet de l'utilisation de la salle

(3) Tarifs fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal de Léméré (37)